

blissement de toutes les nouvelles forces de maintien de la paix.

Comme le Canada contribue largement aux opérations militaires de l'ONU, la délégation de notre pays à la vingt-huitième session a participé activement à l'établissement des nouvelles modalités de contribution financière pour la FUNU II. Après de longues négociations, un projet de résolution coparrainé par le Canada était adopté presque à l'unanimité.

L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de créer un compte spécial pour la FUNU II et de fixer la contribution des pays membres en imposant la charge la plus lourde aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité, et des charges d'importance décroissante aux autres États industrialisés et aux États en voie de développement. Il s'agit là d'un arrangement *ad hoc* qui a été pris sans préjudice des déclarations de principe des États membres sur le mode de financement des opérations de maintien de la paix par voie d'ententes.

Le Canada a jusqu'à présent participé à toutes les tentatives de médiation militaire des Nations Unies. Depuis 1964, la présence des forces de l'ONU à Chypre représente l'effort le plus soutenu de maintien de la paix jamais entrepris par cette Organisation. L'apport du Canada au travail de maintien de la paix de l'ONU est examiné en détail dans la partie de la *Revue* qui traite des relations avec la défense.

Questions économiques et sociales

En 1973, le Canada est devenu membre du Conseil économique et social (ECOSOC) à la suite de la ratification et de l'entrée en vigueur de la modification de la

Charte des Nations Unies, portant de 27 à 54 le nombre des membres du Conseil. M. N. F. H. Berlis, nommé représentant du Canada, assumera le premier mandat d'une durée d'un an. Au cours des deux années précédentes, le Canada avait participé activement aux travaux des Comités de session dont il était membre et assisté ainsi aux sessions de 1973 de l'ECOSOC, mais sans avoir le droit de voter en séance plénière.

Cette année, la tâche de l'ECOSOC a surtout consisté à poursuivre la révision de son rôle en tant que principal organisme de l'ONU dans les domaines économique et social et à coordonner toutes les activités de l'ONU en cette matière. Les membres n'ont pu s'entendre sur les mesures à prendre en vue de réduire le nombre des organes subsidiaires du Conseil, lequel a cependant décidé, lors de la cinquante-quatrième session, de procéder à une réorientation fondamentale de ses objectifs.

Tous les deux ans, l'ECOSOC concentrera ses efforts sur la mise en application de la Stratégie internationale du développement, principalement par l'intermédiaire du Comité de l'examen et de l'évaluation. Ce comité a procédé à sa première évaluation biennale des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de la Deuxième décennie pour le développement lors de la cinquante-cinquième session de l'ECOSOC, et la délégation du Canada a joué un rôle de premier plan en tentant d'assurer un caractère équilibré au rapport soumis à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale.

Le Conseil a décidé de consacrer les autres années à l'examen des

problèmes et secteurs qui ont de l'importance sur le plan du développement et de la coopération internationale, ainsi qu'à une analyse générale des activités de toutes les institutions de l'ONU.

Organismes dont le Canada est membre

Nouveau membre de l'ECOSOC, le Canada est également membre de certains des principaux organes subsidiaires du Conseil ou de ses organismes affiliés, dont la Commission économique pour l'Europe (au sein de laquelle le Canada a été élu lors de la cinquante-cinquième session), la Commission économique pour l'Amérique latine, le Comité des ressources naturelles, le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, le Comité de l'examen et de l'évaluation, la Commission de la condition de la femme et la Commission des stupéfiants. En 1973, le Canada a aussi été élu membre de la Commission de statistique et du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification. Des Canadiens participent à titre personnel aux travaux du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement (M. L. Rousseau), du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (le professeur R. St. John Macdonald) et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (M. Ross Chapman) a été élu lors de la cinquante-quatrième session de l'ECOSOC).

Lutte contre l'abus des drogues

La Commission des stupéfiants s'est réunie à Genève en janvier 1973. Un des principaux points inscrits à l'ordre du jour était la réorganisation du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre